

occupèrent cette Place l'Été dernier.

VI. Mr. le Duc de Noailles, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, ayant succédé au Maréchal de Noailles son Pere en la dignité de Pair de France, prit séance en cette qualité au Parlement de Paris le 13. Decembre avec les cérémonies accoutumées.

*Mr. de Noailles prend séance au Parlement.*

VII. Le Duc d'Enghien fils aîné de Mr. le Duc de Bourbon, ayant été proposé le 24. Septembre pour être Chevalier des Ordres du Roi, Sa Majesté le fit Chevalier de St. Michel le premier jour de cette année; Après la Messe le Novice fut conduit par Monseigneur le Dauphin, & par Monseigneur le Duc de Bourgogne au pied du Trône de Sa M. de laquelle il reçut le Collier de l'Ordre du St. Esprit avec les ceremonies ordinaires.

*Le Duc d'Enghien est fait Chevalier des Ordres du Roi.*

VIII. Mr. de la Roche, President & Lieutenant particulier au Presidial & Cours des Monoyes de Lion, harangua l'Assemblée suivant la coutume, lors de l'ouverture du Palais, après la St. Martin. Son discours roula principalement sur les contestations qu'il y a entre le Presidial & le Tribunal du Prevôt des Marchands de Lion: Mr. Ravat Conseiller au même Presidial, qui remplit presentement la Charge de Prevôt des Marchands, & la plupart des autres Juges de la conservation, s'éleverent contre la harangue de Mr. de la Roche, & l'Auteur se vit obligé d'en aller donner lui-même une explication à la Cour, où il eut la satisfaction d'être aplaudi des Superieurs à qui il étoit comptable de ses paroles & de ses expressions: cette affaire fit tant de bruit, que

*Differend entre le Presidial & les Juges de la Conservation de Lion.*